

Action Internationale et Transfrontalière : Programme 224 action 6

Critères pour l’instruction des demandes de subvention en 2025 par la Direction Régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France.

Ils ont pour objectif de renforcer la cohérence des interventions financières en s’appuyant sur les 10 actions stratégiques énoncées en conclusion de l’Etat des lieux sur les coopérations culturelles transfrontalières Hauts-de-France – Belgique. La priorité sera donnée aux demandes émanant du territoire de 350 km de frontière commune avec la Flandre et la Wallonie, et les 180 km de littoral avec le Royaume-Uni.

Aides aux projets des artistes étrangers accueillis dans la région dans les structures mais aussi des projets individuels en partenariat avec un territoire ou une collectivité ou des projets communs d’artistes des deux versants par exemple.

Pour rappel des projets financés à ce titre ces trois dernières années : Ecole d’art de Calais et Centre Régional de la Photographie (accueils d’artistes québécois et belges); Happynest (workshop franco-belge), Diaphane (aide au séjour), une résidence d’artiste britannique, Espace 36, Saint-Omer; une rencontre de professionnels internationaux, Le Gymnase CDCN Roubaix, une résidence d’artiste québécoise, Association Histoire et Patrimoine, Godewaersvelde, des résidence d’artistes belges, Idem+Arts, Maubeuge, le festival Rayon Vers, invitation à des éditeurs belges, La Chouette imprévue, Amiens, un jumelage, SPIN-l’Amicale Coopérative, Lille-Bruxelles, invitation d’une compagnie flamande, Le Channel, Calais, festival cinéma jeune public, catalogue d’exposition HduSiège, Accueil éditeurs belges, Vidéos sur la langue néerlandaise, compagnie ou orchestres....

1. L’accompagnement de projets s’inscrivant ou pouvant s’inscrire à l’avenir dans les programmes européens – Interreg VI notamment – ou internationaux comme crédits d’amorçage ou de ressources tierces. Une attention particulière sera donnée aux projets partenariaux avec les collectivités (AAP Région – gouvernement Flamand et gouvernement Wallon et le Comité du Détroit).

Rappel 2022-2024 : Rencontres audiovisuelles (Maroc) et Compagnie 8 (projet prolongeant aide Comité du détroit). Next (festival transfrontalier, 17ème édition), l’École du Nord (ateliers franco-belges), l’Eurométropole (GECT), *Design créative camp*, marathon créatif, Ecomusée de l’Avesnois, *Croisons les cultures*, La rose des Vents, *Festival les Flandroyantes*, Bateau Feu et Vivat, Merville, *Sonic Borders*, Le grand Mix, 4 Ecluses, Wilde Westen, 4AD, Tourcoing, Dunkerque, Courtrai, Festival transfrontalier, Grande Ecurie et Chambre du Roy, Tourcoing-Namur, *FrancoBelgeNews*, Flandres Télévision, France- Belgique, Université d’Artois CPER Anamorphose, Harmonia sacra.

2. Les projets spécifiques pour l'accueil de projets au bénéfice des artistes réfugié.e.s.

A ce titre, différents projets ont été financés par la Drac depuis 2022, spécifiquement suite au déclenchement de la guerre en Ukraine : Grande Histoire (Clermont de l'Oise) résidences de deux auteurs, La Faïencerie (Creil) projet artistique avec deux artistes ukrainiennes, Phénix, ; Latitude Contemporaine au bénéfice d'artistes réfugiés.

Contact : Marnix Bonnike, Conseiller chargé de la coopération transfrontalière et internationale DRAC Hauts-de-France, 3 rue Lombard CS80016- 59041 Lille cedex
marnix.bonnike@culture.gouv.fr
